



Pour le Sundep Solidaires, le Pacte, c'est non !

Il y a urgence à informer sur le Pacte et ses dangers. Le Sundep Solidaires appelle les collègues à résister collectivement à cette nouvelle arnaque contre nos métiers, nos statuts et notre conception de notre métier. Le Pacte en quelques questions/réponses.

Questions/réponses

« Les remplacements au pied levé ? Mais ce ne sera pas obligatoire ! »

FAUX !

C'est la mission prioritaire du Pacte ! c'est le remplacement à l'interne, une demande expresse d'Emmanuel Macron. La direction devra rendre des comptes deux fois par an au recteur, un référent académique sera même chargé des contrôles. Un accord en juin engage pour 18 heures de remplacement sur l'année, dans des conditions communiquées bien après la rentrée (délai de prévenance, respect des classes, de la discipline...).

« Une mission du Pacte à 1 250 €, c'est quand même une revalorisation. »

FAUX, en aucun cas !

C'est juste une rémunération pour un travail supplémentaire. Les missions pour 24 heures par an (Devoirs faits par exemple) sont à peine mieux rémunérées que les HSE pour les certifié·es (et bien moins pour les agrégé·es) en plus d'imposer 18 heures de remplacement au pied levé. Les missions annualisées (coordination) sont, elles, payées au forfait avec le risque de ne pas compter ses heures.

1 250 € c'est en revanche le gain réalisé avec le doublement de l'ISOE pour tous les collègues sans contrepartie au 1er septembre.

Les HSE et IMP seront maintenues. »

Vrai, mais pour un an ou deux.

Le ministère fait encore coexister Pacte et HSE-IMP, avec la perspective de généraliser le Pacte pour toutes les missions. Nous pouvons l'éviter en refusant une fois pour toutes le Pacte tout au long de l'année prochaine et en demandant des rémunérations en HSE et IMP, les établissements ont encore les budgets pour. Le Sundep Solidaires demande par ailleurs que le milliard d'euros prévu pour le Pacte soit reversé aux mesures d'avancement des carrières de la partie « socle ».

« On ne viendra pas vérifier ce que vous faites. »

FAUX, bien au contraire.

Les missions du Pacte font l'objet d'une lettre de mission individuelle. C'est l'assurance pour les directions d'imposer leurs exigences et la possibilité en fin d'année de mesurer les résultats obtenus. Les missions « en face à face

pédagogique » sont payées sur service fait. En cas de déficit, un glissement vers une autre mission, comme le remplacement est réglementaire.

« ISOE et ISAE compteront pour notre retraite »

FAUX

La rémunération dans le cadre de la part fonctionnelle de l'ISOE (pacte) sera bien défiscalisée (pas de paiement d'impôts dans la limite de 7500€ en 2022) et désocialisée (versement de 5% supplémentaires permettant de compenser les cotisations sociales)

« Si j'assure le soutien en 6°, je ne pourrais pas accéder aux autres missions du Pacte »

FAUX

Il n'y aura pas d'obligation d'assurer le soutien en 6° (PE) ou le remplacement de courte durée (professeur 2nd degré) pour accéder aux autres missions du Pacte.

« Mais seul-es les signataires seront concerné-es. »

VRAI

En effet, seuls les collègues qui signeront, seront soumis au Pacte. Mais pour faciliter le remplacement, mission prioritaire, une uniformisation des pratiques pédagogiques sera encouragée entre collègues. Une mission de coordination ou de suivi de projet (SNU, harcèlement, orientation, Devoirs faits, école inclusive...) pourrait aussi exiger de toutes et tous une implication dans les actions : la lettre de mission des collègues pacté-es préfigure une forme de hiérarchie intermédiaire.

Les heures des missions supplémentaires compteront pour ma retraite ?

FAUX !

La rémunération des missions complémentaires sera défiscalisée et désocialisée comme les heures supplémentaires et les indemnités pour missions particulières. Donc elles seront exonérées de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les heures supplémentaires et les indemnités pour missions particulières.

Chaque enseignant peut décider d'opter pour toutes les missions ou briques »

FAUX

Les enseignant.es peuvent opter pour une, deux ou trois missions, chacune est rémunérée 1 250 euros brut sur l'année. Mais il y a des missions de 18 heures, sur l'ensemble de l'année, comme le soutien aux élèves de 6e et le remplacement de collègues. Il y a aussi d'autres missions, de 24 heures cette fois, pour l'aide aux devoirs, les stages pendant les vacances. Mais dans cette deuxième catégorie, il pourrait y avoir aussi les missions de la première, si dans l'établissement elles ne sont pas couvertes intégralement.

Cela peut paraître complexe, mais ce n'est pas fini. Il y a des missions qu'on ne peut pas quantifier en heures : devenir référent élèves à besoin particulier, ou coordinateur de projets pédagogiques.

Mission particulière : « le soutien en 6°, seront proposés sur des créneaux horaires que les professeurs des écoles auront choisis »

FAUX

A l'école, les cours terminent en général vers 16h30. Le temps que tout le monde parte, de ranger la classe, à quelle heure les enseignants pourront-ils arriver au collège ? De plus toutes les écoles de l'enseignement privé n'ont pas de collège proche et toutes n'ont pas le mercredi libéré.

Gros casse-tête pour les chefs d'établissement

Sur le papier, on sait très bien comment vont fonctionner les remplacements entre collègues, dans les collèges et les lycées.

Si le professeur d'anglais, par exemple, est absent, le prof de mathématiques prend cette heure, au lieu que les élèves aillent en permanence. Mais l'idée, c'est que par la suite, le prof de maths "rende" cette heure au prof d'anglais. A condition que le professeur en question soit disponible, que les créneaux concordent. Une mécanique difficile à réaliser, quand on sait déjà la complexité pour les chefs d'établissement de réaliser les emplois du temps, notamment depuis la réforme du lycée. Pap Ndiaye, le ministre de l'Education, admet lui-même qu'il faudra plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour que ce soit vraiment effectif.

Selon le Sudep Solidaires

Pour revaloriser de façon conséquente tous les personnels, il fallait prévoir un budget global bien plus important, articulé entre le dégel du point d'indice, et l'inscrire dans un plan pluriannuel.

Et dans un contexte d'inflation galopante, le pouvoir d'achat des personnels ne va pas s'améliorer.

Et que dire de nos collègues les plus précaires, Aesh pour qui aucune mesure n'est annoncée !

Le Sudep Solidaires exige une revalorisation de toutes et tous, sans contreparties, dans le cadre d'un plan de programmation pluriannuel.